

Commercialisation et gestion d'assurances collectives

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Vente et gestion de contrats collectifs**

L'assurance collective comprend l'ensemble des contrats d'assurances qu'une entreprise souscrit pour tout ou partie de ses salariés en assurance de personnes : assurance santé prévoyance décès et retraite principalement.

L'assurance collective vient compléter les prestations de base versées par la Sécurité sociale.

Le déficit de la Sécurité sociale, l'augmentation des dépenses de santé, l'avenir obéré des retraites par répartition confirment le rôle grandissant des systèmes de protection sociale complémentaire portés par les entreprises pour leurs salariés.

Les entreprises sont dans l'obligation légale (généralisation de la couverture santé), ou conventionnelle, de mettre à la disposition de leurs salariés et de leurs familles, un dispositif de santé prévoyance ou retraite généralement détaillé par des accords de branches ou dans des conventions collectives.

Code(s) NAF : **64.20Z**, **64.11Z**, **64.19Z**

Code(s) NSF : **313**

Code(s) ROME : **C1109**, **C1110**, **C1102**, **C1103**, **M1704**

Formacode : **41068**

Date de création de la certification : **01/01/2017**

Mots clés : **RETRAITE**, **SANTE**, **PREVOYANCE**, **COLLECTIVE**

Identification

Identifiant : **2994**

Version du : **13/06/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Accord de branche relatif à la gestion des emplois et des compétences et à la formation professionnelle toute au long de la vie dans les sociétés d'assurance \(GPEC\)](#)

Non formalisé :

- [OEMA Baromètres et évolution des métiers](#)

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Cette certification a pour objectif d'acquérir des compétences d'offres de commercialisation et de gestion d'assurances collectives :

Connaître et maîtriser les assurances collectives pour mieux conseiller l'assuré.

Connaître l'environnement technique, juridique et fiscal des différents contrats et garanties.

Répondre efficacement à ces risques.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Titre : Assurance et gestion de patrimoine

Descriptif général des compétences constituant la certification

Public visé par la certification

Analyser et évaluer le besoin des entreprises en matière de couverture en assurances collectives santé prévoyance et retraite.
Proposer une solution d'assurance adaptée aux besoins des salariés de l'entreprise.
Evaluer les besoins de couverture de ces risques, en fonction du contexte social et économique de chaque entreprise.
Conseiller les entreprises dans le cadre de la mise en place de ces régimes complémentaires de protection sociale.
Gérer les adhésions et les cas de dispenses d'adhésion aux contrats collectifs.
Calculer et régler les prestations correspondant aux garanties souscrites.

Tous publics

Modalités générales

La certification est proposée en inter-entreprises ou en intra-entreprises selon des modalités de formation présentielle et à distance.

La formation est dispensée en deux modules d'une durée totale de 56 heures :

Module 1 : Proposer une offre de contrats d'assurance collective santé prévoyance et retraite.

Module 2 : Gérer des contrats d'assurance collective santé prévoyance.

Liens avec le développement durable

niveau 1 : Certifications et métiers qui internalisent le développement durable. Les activités et compétences mobilisées mettent en oeuvre des matériaux et produits moins polluants

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Faire reconnaître par une certification ses compétences dans un domaine à forte spécificité.

Accroître son employabilité dans un contexte réglementaire contraignant, évolutif et à forte expertise.

Développer son efficacité professionnelle.

Maîtriser l'ensemble des normes, règles, techniques permettant d'être acteur dans les processus d'analyse du risque, de proposition de solutions adaptées en termes d'assurance collective.

Pour l'entité utilisatrice

Développer les compétences en techniques, conseils, analyse et recherche de solutions assurantielles des salariés.

Permettre aux entités de faire face à la maîtrise de phénomènes complexes à fort impact sur la qualité et la rentabilité des portefeuilles d'affaires.

Renforcer une approche clients personnalisée permettant un maintien des affaires existantes, même après sinistres.

Evaluation / certification

Pré-requis

Maîtrise des compétences liées aux fondamentaux de l'assurance.

Compétences évaluées

Analyser la couverture des salariés au titre des régimes de bases et complémentaires obligatoires, en matière de santé prévoyance et retraite.
Analyser les conventions collectives et les obligations des employeurs en matière de protection sociale supplémentaire des salariés
Evaluer les besoins des salariés.
Evaluer le contexte social et économique de l'entreprise.

Centre(s) de passage/certification

- IFPASS PUTEAUX/
LYON/MARSEILLE/STRASBOURG/BORDEAUX

Présenter à l'entreprise une couverture assurancielle complémentaire pour ses salariés et des modalités de mise en place.

Expliciter les garanties des contrats

Tarifer le risque.

Gérer les cas de dispenses d'adhésion au contrat collectif.

Calculer les cotisations relatives aux risques souscrits par les entreprises.

Régler les prestations des adhérents en santé prévoyance ou retraite.

Analyser l'adéquation entre la demande des adhérents, les informations recueillies, et la réalisation des garanties prévues au contrat collectif.

Calculer et régler les prestations correspondantes.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

N/A

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : oui

Étendue de la certification partielle :

La validation partielle est acquise par la validation d'un des 2 modules :

Les compétences de conception de solutions d'assurances collectives :

validation de l'étude de cas 1.

Compétences gestion d'assurance collective validation de l'étude de cas 2.

Durée de validité des composantes acquises :

permanente

Durée accordée pour valider les composantes manquantes :

permanente

Matérialisation officielle de la certification :

Remise d'un certificat IFPASS signé par le Directeur Général

Plus d'informations

Statistiques

2017: certifications en cours.

Nombre prévisionnel : 25 par an.

Autres sources d'information

<https://www.ifpass.fr/certificat-assurance-collective>

informations@ifpass.fr / lyon@ifpass.fr / marseille@ifpass.fr / strasbourg@ifpass.fr / bordeaux@ifpass.fr